

VEIGY-FONCENEX



└──────────┘ **PORTE DE FRANCE**

Vu pour être annexé à la délibération DEL2025_007
du Conseil municipal en date du 21 février 2025.

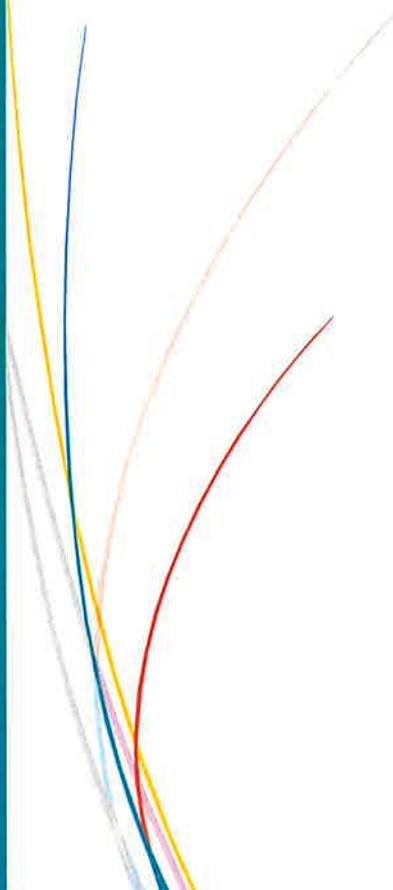
Le Maire - Catherine BASTARD



La secrétaire de séance - Nathalie DETRUCHE

21/02/2025

Rapport d'orientation budgétaire 2025



Sommaire

INTRODUCTION	p.2
I. ELEMENTS DE CONTEXTE	
1. Évolution de l'inflation et de la croissance	p.4
2. Coefficient de revalorisation des valeurs locatives pour 2024	p.5
3. Un nécessaire effort de redressement des comptes publics	p.5
II. TRAJECTOIRE DEFINIE PAR LA LOI DE FINANCES	
1. La réduction des dépenses publiques	p.7
2. Les mesures touchant les collectivités territoriales	p.7
3. Les augmentations d'impôts	p.8
III. LES PROJETS ET LES PRIORITES DE 2025	
Activités et attractivité de Veigy-Foncenex	p.9
Entretien et amélioration du cadre de vie et de l'espace public	p.9
Les actions de solidarité	p.9
Le sport et la culture	p.10
L'accompagnement de la jeunesse	p.10
Modernisation de la commune	p.11
IV. SITUATION BUDGETAIRE DE LA COMMUNE DE VEIGY-FONCENEX	
1. Résultats prévisionnel 2024 (pré-CA)	p.12
2. Les perspectives de l'année 2025	p.12
a) Section de fonctionnement – Dépenses	p.12
b) Section de fonctionnement – Recettes	p.13
c) Section d'investissement – Dépenses	p.14
d) Section d'investissement – Recettes	p.15
e) Structure de la dette	p.15
f) Niveaux d'épargne de la commune	p.16
V. BUDGETS ANNEXES	
1. Budget annexe Parkings	p.18
2. Budget annexe Cimetière	p.18
VI. SYNTHESE DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES	p.19

INTRODUCTION

Depuis la loi « Administration Territoriale de la République » (ATR) du 6 février 1992, la tenue d'un débat d'orientation budgétaire (DOB) s'impose aux communes et EPCI de plus de 3 500 habitants dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif, lequel doit être voté au cours d'une séance ultérieure et distincte.

L'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi « NOTRe » publiée au journal officiel du 8 août 2015 a voulu accentuer l'information des conseillers municipaux.

Aussi, dorénavant, le DOB s'effectue sur la base d'un rapport d'orientation budgétaire (ROB) élaboré par le service Finances sous la responsabilité de Madame le Maire. Ce rapport porte sur :

- Les orientations budgétaires,
- Les engagements pluriannuels envisagés,
- L'évolution des taux de fiscalité,
- La structure et la gestion de la dette.

Le débat d'orientation budgétaire doit permettre au Conseil municipal de discuter des orientations politiques, et doit être aussi l'occasion d'informer les élus quant à l'évolution financière de la collectivité en tenant compte des projets communaux et des évolutions conjoncturelles et structurelles qui influent sur ses capacités de financement.

Les données présentées devront inclure le budget principal et les budgets annexes.

La préparation de ce document a été réalisée dans un contexte d'instabilité financière nationale. En effet, le projet de loi de Finances a été adopté sans vote, le 3 février 2025, après que le Premier ministre ait engagé la responsabilité du gouvernement devant l'Assemblée nationale (article 49.3 de la Constitution).

Avant cela, le gouvernement ayant été censuré par les députés le 4 décembre 2024, une loi de finances spéciale avait été promulguée le 20 décembre 2024 afin de permettre à l'État de continuer à prélever les impôts et d'emprunter pour assurer la continuité des services publics jusqu'à la promulgation de la loi de finances initiale pour 2025.

Le projet de loi de finances prévoit de redresser les comptes publics et de ramener le déficit public à 5,4% du PIB en 2025. Dans cet objectif, il propose en particulier, une baisse des dépenses de l'État et des taxes exceptionnelles sur les plus fortunés et les plus grandes entreprises.

Concernant plus particulièrement les collectivités territoriales, l'exercice 2024 s'est achevé sur une dégradation marquée de la situation financière des collectivités, avec un effet ciseau de plus en plus préoccupant : les dépenses progressent plus vite que les recettes, pour des raisons, bien souvent, tenant plus à des décisions de l'État qu'à celles des élus locaux.

Alors qu'en 2023, la trésorerie du bloc communal s'était sensiblement améliorée, contrairement à celle des départements qui avait brutalement chuté, en 2024 l'ensemble des acteurs locaux verront leur capacité d'autofinancement reculer de 8.7% tous niveaux confondus (selon la note annuelle sur les finances locales de la Banque postale). L'effet ciseau qu'évoque la banque postale se reflète dans un chiffre simple : tous niveaux confondus, les dépenses de fonctionnement ont augmenté de 4.4% quand les recettes n'augmentaient que de 2.3%.

Cette différence oblige les collectivités à puiser dans leur épargne pour honorer leurs dépenses et maintenir un niveau d'investissement indispensable pour soutenir le dynamisme et l'activité dans les territoires. Il en résulte que l'épargne nette des collectivités est en baisse de 15.8% entre 2023 et 2024 (- 4 milliards d'euros environ).

Planning budgétaire 2025 pour la commune de Veigy-Foncenex

→ 05/02/2025 : Réunion de la commission Finances (présentation des résultats prévisionnels 2024 et de la première balance du BP 2025)

→ 21/02/2025 : Conseil municipal – Présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) suivi du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB)

→ 26/02/2025 : Conseil municipal privé - présentation budget 2025 (section de fonctionnement)

→ 05/03/2025 : Conseil municipal privé - présentation budget 2025 (section d'investissement)

→ 21/03/2025 : Conseil municipal - Vote des budgets primitifs 2025

I. ELEMENTS DE CONTEXTE

En 2024, l'économie française se montre résiliente, malgré un contexte international relativement peu porteur. D'un côté, l'investissement privé pâtit des taux d'intérêt élevés et l'épargne des ménages demeure significativement au-dessus de son niveau d'avant crise. D'un autre côté, les exportations sont dans une dynamique positive.

Ainsi, la croissance devrait atteindre **1,1 %** sur l'année 2024. Les Jeux olympiques et paralympiques de Paris ont attiré des millions de visiteurs : cet évènement a permis de soutenir la croissance annuelle à hauteur de +0,1 point de produit intérieur brut (PIB) selon l'INSEE.

L'inflation, au sens de l'indice des prix à la consommation établi par l'INSEE, a poursuivi son recul en 2024, et s'établirait à **+2,0 %** en moyenne annuelle.

1. Évolution de l'inflation et de la croissance

En 2025, l'évolution des prix de l'énergie serait marquée par la baisse annoncée de -15% des tarifs réglementés de vente de l'électricité en février 2025. Les prix des produits alimentaires se stabiliseraient. Le prix des produits manufacturés connaîtrait un léger rebond lié au renchérissement des coûts de transport maritime en raison des tensions au Proche et au Moyen-Orient.

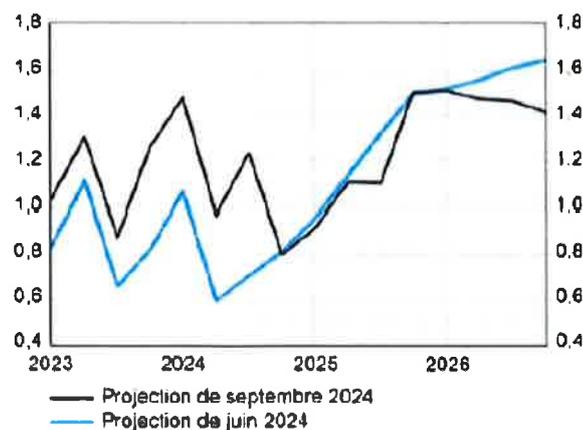
L'inflation serait principalement soutenue par le prix des services, en hausse, en lien avec la dynamique des salaires.

La baisse de l'inflation en zone euro a permis à la Banque centrale européenne (BCE) d'amorcer une baisse des taux d'intérêt qui se confirmera en 2025 autour de 2,5%.

En 2025, la croissance s'élèverait à **0,9 %**, et serait essentiellement tirée par le redressement de la demande intérieure privée, dans un contexte de poursuite de la baisse de l'inflation. La consommation des ménages (+1,3 %) accélérerait, grâce au recul confirmé de l'inflation (**+1,8 %** en 2025). L'investissement se stabiliserait, tant pour les ménages que pour les entreprises, grâce à une souplesse des conditions de financement. Les exportations poursuivraient également une dynamique positive.

Graphique 1 : Croissance du PIB réel, en comparaison de la prévision de juin

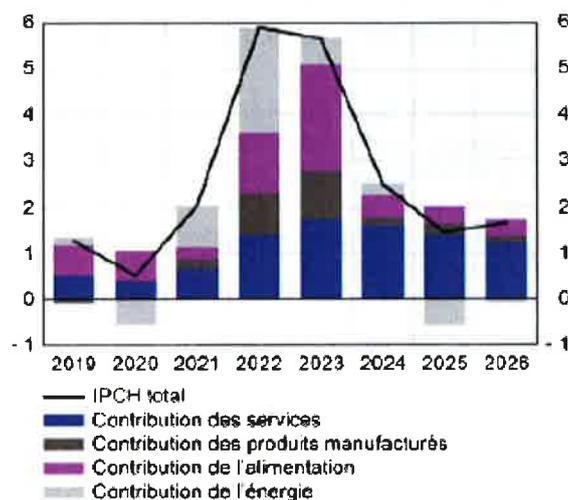
(glissement annuel de séries trimestrielles en %)



Sources : Insee jusqu'au deuxième trimestre 2024, projections Banque de France sur fond bleu

Graphique 4 : Décomposition de l'IPCH

(croissance annuelle en %, contributions en points de pourcentage)



Sources : Insee jusqu'au deuxième trimestre 2024, projections Banque de France sur fond bleu.

- IPCH = indice des prix à la consommation

2. Coefficient de revalorisation des valeurs locatives pour 2025

L'article 99 de la loi de finances pour 2017 définit le coefficient de revalorisation des bases fiscales, comme étant égal à la variation de l'Indice des Prix à la Consommation Harmonisé (IPCH) de l'année précédente (constaté entre novembre N-2 et novembre N-1).

Cette revalorisation s'applique à la valeur locative foncière des locaux d'habitation. Le coefficient de revalorisation a été fixé à +3,9 % en 2024. Compte tenu du reflux du niveau d'inflation, l'application de la formule d'actualisation conduirait à un coefficient de revalorisation des valeurs locatives de +1,7 % en 2025.

La prospective fiscale fait apparaître une augmentation d'environ 100 000 € entre les recettes de fiscalité 2024 et les recettes prévisionnelles de 2025.

→ En résumé, les prévisions macroéconomiques pour 2025 sont les suivantes :

- Évolution du PIB (croissance) : +0,9%
- Inflation : + 1,8%
- Coefficient de revalorisation des bases locatives : + 1,7%.

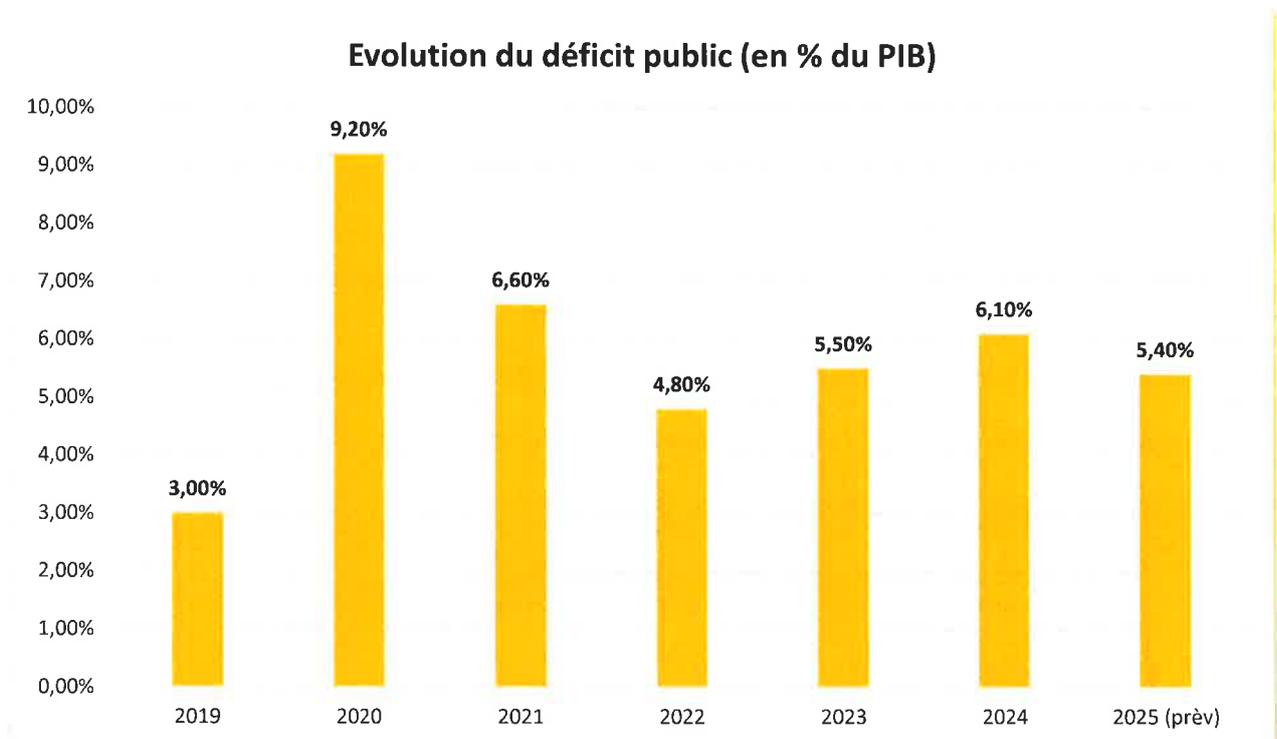
3. Un nécessaire effort de redressement des comptes publics

En l'absence de mesures particulières, le déficit public aurait atteint environ 7 % du PIB en 2025. Cette tendance défavorable résulte notamment de recettes de prélèvements obligatoires significativement moins dynamiques que l'activité, de la hausse de la charge de la dette en lien avec la remontée des

taux d'intérêt des dernières années ou encore des dépenses de santé et de prestations vieillesse en hausse en raison du vieillissement démographique.

Le Gouvernement a donc décidé de prendre des mesures d'ampleur dès 2025 pour ramener le déficit à 5,4 % du PIB en 2025, alors que celui-ci devrait atteindre 6,1% en 2024.

Cet effort significatif de redressement dès 2025 a vocation à permettre une trajectoire de finances publiques ramenant le déficit sous le seuil de 3 % de PIB en 2029 comme s'y est engagé le Gouvernement. Ainsi, la France préserve des marges de manœuvre pour faire face aux prochaines crises, et maintient la crédibilité de sa signature, enjeu de souveraineté majeur.



II. TRAJECTOIRE DEFINIE PAR LA LOI DE FINANCES 2025

Le projet de budget, sur lequel le gouvernement a engagé sa responsabilité, reprend le texte de compromis trouvé entre les députés et les sénateurs en commission mixte paritaire les 30 et 31 janvier 2025.

Il ambitionne de réduire le déficit public à 5,4% du PIB en 2025, après un dérapage à 6,1% en 2024 et 5,5% en 2023. La part de la dette publique atteindrait 115,5% du PIB. Le déficit de l'État s'élèverait à 139 milliards d'euros.

Le 14 janvier 2025, lors de sa déclaration de politique générale, le Premier ministre François Bayrou s'est engagé à contenir le déficit public à cette hauteur (contre 5% dans le texte initial du gouvernement de Michel Barnier à l'automne 2024).

1. La réduction des dépenses publiques

Pour combler le déficit public, le texte prévoit de réduire les dépenses de l'État et de ses opérateurs de 23,6 milliards d'euros.

Comme en 2024, l'enseignement scolaire est le premier poste budgétaire de l'État. La suppression annoncée de 4 000 postes d'enseignants est abandonnée.

Les budgets des ministères régaliens sont préservés : la Défense, l'Intérieur et la Justice.

Le budget des Outre-mer a été revalorisé notamment pour la reconstruction de Mayotte.

À l'inverse, les budgets de plusieurs ministères diminuent :

- Travail (avec une baisse des aides à l'apprentissage)
- Enseignement supérieur et Recherche (-1 milliard d'euros)
- Écologie (-2,579 milliards d'euros)
- Aide au développement (-1,2 milliard d'euros)
- Sport (-10% par rapport à 2024)
- Culture (-150 millions d'euros)

Les crédits du Service national universel ont également été diminués.

Par ailleurs, selon le souhait du gouvernement, le niveau d'indemnisation des arrêts maladie de courte durée des fonctionnaires est porté à 90% (contre 100% aujourd'hui). En revanche, l'amendement sénatorial qui visait à allonger le délai de carence dans la fonction publique de 1 à 3 jours a été rejeté.

2. Les mesures touchant les collectivités territoriales

Les collectivités territoriales voient leur budget réduit de 2,2 milliards d'euros en 2025, avec une augmentation des sommes ponctionnées par l'État sur leurs recettes. C'est moitié moins que l'effort de 5 milliards d'euros qui leur était demandé dans le projet de budget du gouvernement mené par Michel Barnier.

Les parlementaires ont entendu la colère des régions, échelon le plus touché, en particulier concernant les craintes d'une chute des investissements locaux. Ils ont notamment renoncé à un dispositif très critiqué, à savoir le fonds de réserve, qui visait à prélever 3 milliards d'euros sur les recettes de fonctionnement des 450 plus grandes collectivités, de l'échelon régional à l'échelon municipal.

En cohérence avec la baisse des crédits alloués à l'Écologie, le fonds vert, destiné à accélérer la transition écologique dans les territoires est en baisse par rapport à 2024. Ce fonds, qui finance les

investissements au niveau communal passe de 2,5 à 1,1 milliard d'euros. Néanmoins, il couvre désormais de nouvelles dépenses tel que le programme de construction de pistes cyclables.

Afin de financer les trains régionaux, un versement mobilité au profit des régions est créé au taux de 0,15%. Il s'agit d'une contribution prélevée sur la masse salariale des entreprises d'au moins onze salariés.

Pour leur permettre de faire face à la crise financière à laquelle ils sont confrontés, les départements pourront relever le plafond des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) ou "frais de notaire" sur les transactions immobilières de 4,5% à 5% pendant trois ans. Les départements pourront décider un taux réduit ou une exonération pour les primo-accédants.

Quant à la dotation globale de fonctionnement (DGF), elle devrait augmenter de 290 millions en 2025 par un nouvel abondement de l'État. Néanmoins, afin de compenser le besoin de financement de la péréquation entre les communes (122 millions d'euros), certaines d'entre elles se verront appliquer un écrêtement. La dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) est pour sa part, totalement préservée.

Par ailleurs, un décret du Gouvernement, daté du jeudi 30 janvier, prévoit la hausse de 12 points à l'horizon 2028 de la cotisation de retraite des employeurs des établissements publics sanitaires et médico-sociaux ainsi que des collectivités territoriales (CNRACL). Cette augmentation, rétroactive au 1er janvier 2025, s'élèvera de 3 points par an. En 2025, elle sera aggravée par un point supplémentaire de cotisation maladie, consécutivement à la suppression de l'abattement obtenu en 2024. Dès 2025, la charge des employeurs publics augmente de 4 points, atteignant 34,65 %, puis elle s'élèvera progressivement jusqu'à 43,65 % en 2028. Le surcoût pour les collectivités est estimé à plus d'un milliard d'euros en 2025.

3. Les augmentations d'impôts

La cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) est un impôt qui concerne toutes les entreprises assujetties à la cotisation foncière des entreprises et réalisant un chiffre d'affaires supérieur à 500 000 euros. Sa suppression progressive, qui avait été initiée, est finalement reportée de 2027 à 2030. Or, faute de vote du budget 2025 dans les temps, la baisse prévue du taux de la CVAE au 1er janvier était déjà entrée en vigueur. Plutôt que de revenir sur cette diminution rétroactivement (ce qui aurait été risqué juridiquement), les parlementaires ont adopté une « contribution complémentaire », dont l'objectif est d'annuler les effets de la baisse entamée. Finalement, la CVAE devrait rapporter 4,24 milliards d'euros en 2025.

Par ailleurs, une taxe « anti-optimisation fiscale » est instaurée sur les plus hauts revenus. Sont concernés, les foyers dont le revenu fiscal de référence dépasse les 250 000 euros pour une personne seule (500 000 euros pour un couple) – soit environ 24 000 foyers fiscaux (0,06 % du total). Cette surtaxe temporaire devrait rapporter 1,87 milliard d'euros en 2025, avant d'être remplacée en 2026 par un « dispositif pérenne de lutte contre une injuste optimisation fiscale ».

D'autre part, la taxe de solidarité sur les billets d'avion due par les passagers de vols commerciaux partant de France est revue à la hausse : celle-ci passe de 2,63 euros à 7,40 euros pour des destinations européennes en classe économique. En outre, de nouvelles catégories de vols sont surtaxées : les destinations lointaines, où la taxe passe de 7,50 euros à 40 euros, et l'aviation d'affaires, dont les passagers devront s'acquitter de 420 euros pour une destination proche et de 2 100 euros pour une destination lointaine. Le produit de la taxe devrait passer de 460 millions d'euros en 2024 à près de 1 milliard en 2025.

Enfin, le régime qui permet aux entreprises (et notamment aux autoentrepreneurs/microentreprises) de ne pas collecter la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) est durci : le plafond de chiffre d'affaires pour en être exonéré est abaissé de 37 500 à 25 000 euros. L'exception pour l'activité d'hébergement, dont le seuil était fixé à 85 000 euros, est supprimée. La Fédération nationale des autoentrepreneurs estime que « 250 000 autoentrepreneurs » supplémentaires devront désormais collecter la TVA sur leurs prestations.

III. Les projets et les priorités de 2025

Activités et attractivité de Veigy-Foncenex :

- Ouverture sur le monde du travail par l'accueil de stagiaires, d'apprentis et la proposition de chantiers jeunes.
- Facilitation de l'accès à la commande publique et allotissement des consultations afin de maximiser l'ouverture de la commande publique aux entreprises locales.
- Maintien et mise à niveau des équipements municipaux : multiples investissements de conservation du patrimoine afin de répondre aux attentes des usagers et garantir une qualité d'accueil optimale et un confort d'utilisation pour tous. Dans ce cadre-là, les études concernant les travaux de la restauration de l'église Saint Georges ainsi que la réhabilitation de la Maison commune se poursuivront en 2025 et les travaux débuteront en fin d'année.
- Construction d'une halle couverte permettant notamment l'organisation du marché hebdomadaire et d'événements variés portés par les associations communales ou la commission culture.
- Construction des ombrières munis de panneaux photovoltaïques au niveau des parkings P+R.
- Urbanisation équilibrée
- Maintien des taux de fiscalité locale identiques à 2024

Entretien et amélioration du cadre de vie et de l'espace public :

- Sécurisation et amélioration de la voirie : afin de sécuriser les déplacements et améliorer le confort des usagers, la réfection des axes de circulation se poursuivra en 2025 par des travaux d'aménagement, notamment sur le chemin de la Colombière, l'impasse Verdaine, le carrefour Vannée/Plantets, le carrefour RD1005/RD35, la place de la Fruitière ou encore le pont Golettes/Crevy.
- Lutte contre les incivilités et respect du cadre de vie : les agents de la police municipale vont dorénavant verbaliser les usagers coupables d'incivilité, et plus particulièrement la pose de déchets sauvages sur les points d'apports volontaires (PAV)
- Renforcement du dispositif de vidéoprotection : de nouvelles caméras seront installées au niveau de certains PAV mais aussi aux carrefours Mermes/Voirons et R35/R1005 afin d'assurer la sécurité de tous dans l'espace public.
- Installation de bornes escamotables à différents points de la commune afin de sécuriser les espaces publics.
- Poursuite de l'aménagement du bois de Crevy afin de proposer un lieu de promenade aux habitants.

Les actions de solidarité :

- Accompagnement des plus fragiles et des aînés par un soutien renouvelé au CCAS : la subvention de la commune de Veigy-Foncenex au CCAS sera augmentée en 2025 pour confirmer ses actions et lui permettre de jouer pleinement son rôle d'accompagnement et de suivi des plus fragiles.

- Confirmation d'un accès élargi à tous les services municipaux par la mise en œuvre de tarifs adaptés (médiathèque, crèche, centre de loisirs, espaces jeunes...)
- Soutien aux associations solidaires (protection civile, panier relais) ce soutien se traduit en 2025 par l'attribution de subventions.
- Devoir de mémoire et commémorations : afin de sensibiliser les jeunes générations à l'importance de la mémoire collective et de l'histoire locale, le Conseil Municipal des Jeunes est inclus dans les différentes actions de commémorations.
- Entretien du cimetière : cette action apparaît également comme essentielle afin de permettre le recueillement des usagers auprès de ses défunts.

Le sport et la culture :

- Maintien du soutien aux associations sportives et culturelles : la commune maintiendra en 2025, un soutien financier aux associations en tenant compte des actions et activités qu'elles proposent aux habitants, ainsi que de leur niveau de trésorerie. Cette démarche vise à garantir la pérennité et le dynamisme des activités culturelles et sportives locales, tout en Assurant une gestion rigoureuse et équitable des ressources municipales.
- Soutien au développement de la médiathèque : la commune entend poursuivre sa politique visant à compléter et renouveler les fonds de la médiathèque. De plus, les animations proposées aux usagers de ce service continueront d'être développées.
- Poursuite de l'offre d'évènements culturels au Damier avec une programmation riche et variée.

L'accompagnement de la jeunesse :

- Aménagement de l'espace jeunes : celui-ci touche à sa fin, une ouverture de ce lieu d'accueil est donc envisagée en 2025. Dans la continuité de 2024, des activités adaptées aux envies des jeunes de la commune sont proposées.
- Achèvement des travaux d'extension du bâtiment accueillant les services périscolaires en 2025, permettant ainsi d'optimiser les activités proposées aux enfants présents lors de ces temps d'activités.
- Maintien d'une offre adaptée en matière de petite enfance : la commune continuera à proposer une offre municipale accessible en matière d'accueil de jeunes enfants. Afin de répondre au mieux aux besoins des familles en la matière, des travaux d'extension de la crèche municipale existante débiteront en 2025.
- Renouvellement du matériel informatique des écoles : l'année 2025 marque également une première étape dans le renouvellement des ordinateurs utilisés dans les écoles de la commune, permettant ainsi de favoriser un environnement propice à l'apprentissage pour les enfants et pour les personnels enseignants et municipaux.
- Maintien de la dotation de 90€ par élève permettant de couvrir les dépenses courantes des écoles.
- Poursuite de l'institution du Conseil Municipal des jeunes (CMJ) afin de faire participer les jeunes au développement de la commune.

Modernisation de la commune :

- Renouvellement de l'éclairage public : le remplacement des points lumineux par des LED se poursuivra en 2025 à travers la "stratégie lumière" initiée par la Municipalité.
- Amélioration de la performance énergétique des bâtiments : dans le cadre d'un contrat de performance énergétique, la commune lancera en 2025 des études pour permettre à moyen termes, de réduire la consommation d'énergie et donc les coûts de fonctionnement. Cela passera par des travaux de rénovation des bâtiments municipaux (chauffage, huisseries, isolation...)
- Poursuite du déploiement des outils et actions favorisant l'information des Veygiciens sur la vie et l'actualité de la commune : afin de favoriser les échanges et permettre une meilleure information des habitants, la commune s'est dotée d'une application mobile. D'autre part, des panneaux numériques destinés à une meilleure circulation des informations seront installés.

IV. SITUATION BUDGETAIRE DE LA COMMUNE DE VEIGY-FONCENEX

1. Résultats prévisionnels 2024 (pré-CA)

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		TOTAUX		SOLDE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT						
Résultats Reportés		3 504 617,13			0,00	3 504 617,13		3 504 617,13
Opérations de l'exercice	2 021 216,99	2 051 091,72	5 588 642,02	6 978 281,67	7 609 859,01	9 029 373,39		1 419 514,38
TOTAUX	2 021 216,99	5 555 708,85	5 588 642,02	6 978 281,67	7 609 859,01	12 533 990,52		4 924 131,51
Résultats de Clôture		3 534 491,86		1 389 639,65	0,00	4 924 131,51		4 924 131,51
Restes à Réaliser	2 772 772,21	177 920,00			2 772 772,21	177 920,00	2 594 852,21	
TOTAUX CUMULES	4 793 989,20	5 733 628,85	5 588 642,02	6 978 281,67	10 382 631,22	12 711 910,52		2 329 279,30
RESULTATS DEFINITIFS		939 639,65		1 389 639,65	0,00	2 329 279,30		2 329 279,30

Il conviendra de procéder à un certain nombre d'arbitrages afin de savoir comment sera réparti le résultat de fonctionnement évalué à 1 389 639,65 € qui sera validé par le compte de gestion de la DGFIP.

Il en est de même pour le résultat excédentaire de la section d'investissement de 3 534 491,86 €.

À noter, qu'après intégration des restes à réaliser de la section d'investissement, les résultats définitifs de l'exercice 2024 seraient de 2 329 279,30 €.

2. Les perspectives de l'année 2025

a) Section de fonctionnement - dépenses

➤ Charges à caractère général (chapitre 011)

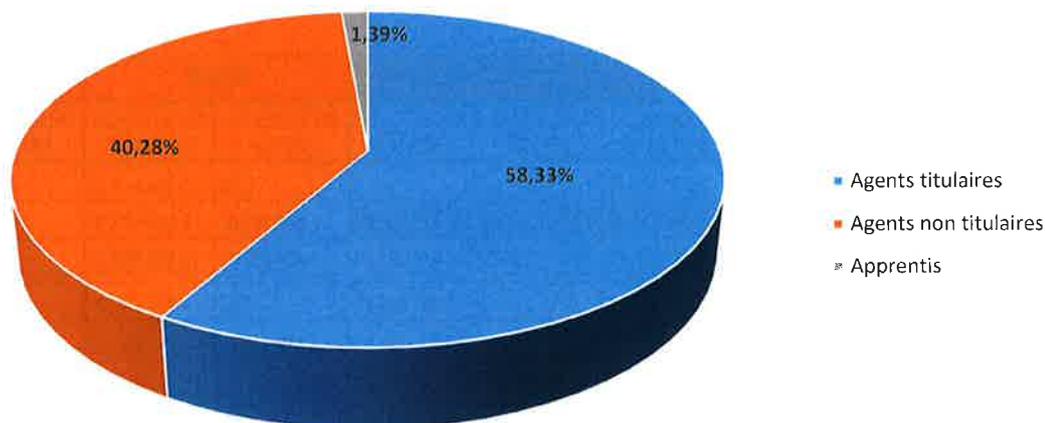
Les dépenses inscrites dans le chapitre 011, relatif aux charges à caractère général serait en hausse de 2,47% en 2025 par rapport aux crédits inscrits au BP 2024 pour atteindre un montant de 1 854 028 € (contre 1 809 279€ en 2024).

Malgré un reflux de l'inflation, qui devrait se stabiliser à +1,8% en 2025, certaines dépenses incompressibles viennent impacter le budget des charges courantes, il s'agit notamment des frais de portage, des frais relatifs aux logiciels (existants et nouveaux) ou encore des prestations de services envisagées pour mettre à jour l'inventaire physique et comptable de la commune.

➤ Charges de personnel et frais assimilés (chapitre 012)

Au 31 décembre 2024, la commune de Veigy-Foncenex compte 42 agents titulaires, 29 agents non titulaires et 1 apprenti.

Répartition des agents de la commune



Le montant de la masse salariale pour 2025 prévoit une augmentation de 2,07 %.

L'évolution s'explique par :

- L'ajout d'une enveloppe pour le recensement 2025
- La revalorisation de la cotisation CNRACL (+3%)
- La hausse de la cotisation URSSAF maladie des agents qui sont rattachés au régime de la CNRACL (+1%)
- L'augmentation du nombre d'agents de droit public permanents. Il ne s'agit pas de création de nouveaux postes au sens de l'effectif car ce sont des postes inscrits sur le tableau des emplois mais budgétairement, n'étant pas pourvus en 2024, ils entraînent une hausse des dépenses en 2025.
- L'effet GVT avec notamment les avancements de grades et d'échelons

➤ Atténuations de produits (chapitre 014)

Ce chapitre regroupe différents prélèvements :

- Prélèvement au titre de la loi SRU : en 2024, cette dépense s'élevait à 29 816 € (montant minoré car la commune est soumise à un taux obligatoire de 20% de logements sociaux contre 25% initialement). Par prudence, un montant de 60 000 € a été inscrit en 2025.
- Attribution de compensation versée à Thonon Agglomération : ce prélèvement était de 66 665 € en 2024 ; la prévision inscrite en 2025 est équivalente car il n'y a pas de changement évoqué sur ce prélèvement en 2025 au niveau de Thonon Agglomération.
- Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales : il n'y a pas eu de prélèvement à ce titre en 2024 mais une enveloppe de 20 000 € sera inscrite pour le budget 2025.

b) Section de fonctionnement - recettes

➤ Impôts et taxes (chapitre 73)

En 2025, les recettes de fiscalité sont impactées par la revalorisation des bases fiscales à hauteur de +1,7 % (contre +3,9% en 2024). Une première simulation fiscale réalisée avant la réception de l'état fiscal 1259 établit un produit prévisionnel de 2,6 millions d'euros. Il s'agit d'une augmentation de 4,00 % par rapport aux crédits inscrits au budget 2024. Cette revalorisation est le seul élément de variation des

produits de taxes foncières (bâties et non bâties) et de taxe d'habitation sur les résidences secondaires car la municipalité n'envisage pas d'appliquer une augmentation sur les taux d'imposition.

Les autres recettes fiscales sont les suivantes :

- Les droits de mutation : il convient de se montrer prudent sur cette recette qui a fait apparaître une baisse entre 2023 et 2024. Un montant de 105 000€ est donc envisagé pour 2025.
- La recette relative à la taxe sur l'électricité est revue à la hausse afin de correspondre au réalisé de 2024. Ainsi, un montant de 100 000€ serait inscrit en 2025 contre 75 000€ en 2024.

➤ **Compensation Financière Genevoise (CFG) (chapitre 75)**

La somme de 2 658 408 € a été versée à la commune pour 2024.

Ce fonds de compensation reste cependant une recette pour laquelle il est recommandé d'être prudent dans la mesure où celle-ci reste convoitée par l'Etat. La prévision pour 2025 est quasi équivalente au versement de 2024, c'est-à-dire 2 590 000 €.

➤ **Autres recettes (chapitres divers)**

Les autres recettes de fonctionnement envisagées sont notamment composées de :

- La DGF (dotation globale de fonctionnement) : 197 K€ estimés en 2025
- La DSR (dotation de solidarité rurale) : 65K€ estimés en 2025
- Le produit des loyers : 105 K€ estimés en 2025
- La participation de la CAF (activités périscolaires, crèche, espace jeunes) : 179 K€ estimés en 2025
- Le produit du FCTVA : 10 K€ estimés en 2025
- Le remboursement des assurances sur rémunération du personnel : 30 K€ estimés en 2025.

c) Section d'investissement – dépenses

En matière de dépenses d'investissement, les restes à réaliser de l'année 2024 seront reportés au budget 2025. Comme chaque année, des crédits seront inscrits pour financer les nouveaux projets communaux. Après un taux de réalisation de près de 70 % en 2024, les dépenses d'investissement prévisionnelles à inscrire au BP 2025 seraient de 4 629 531 € (hors restes à réaliser).

Les différents projets d'investissements les plus importants financièrement sont les suivants :

- Aménagements voirie : place de la Fruitière, études route des Mermes, travaux impasse Verdaine, travaux chemin de la Colombière, études de l'aménagement de la RD 1005 (modes doux) ...
- Construction d'ombrières au niveau du parking des douanes et installation de panneaux photovoltaïques.
- Etudes relatives à la réhabilitation de la Maison commune et à la rénovation de l'église
- Etudes et début des travaux de l'extension de la crèche municipale
- Etudes relatives au contrat de performance énergétique (CPE)
- Construction d'une halle couverte
- Acquisition de divers terrains
- Renouvellement de matériels informatiques (écoles et mairies)
- Acquisition de caméras de vidéo protection
- Opérations de portage foncier en cours
- Acquisition d'un tracteur pour les missions des services techniques

d) Section d'investissement – recettes

➤ **Les dotations et subventions**

En 2025, l'enveloppe inscrite pour le FCTVA serait légèrement inférieure à celle inscrite en 2024 (190 000 € au lieu de 200 000 €) car c'est une recette qui est difficilement prévisible, tout comme celle de la taxe d'aménagement (55 000 €).

Quant aux subventions, seuls les montants qui auront été notifiés seront inscrits au budget primitif. Deux notifications nous sont parvenues concernant le projet de l'extension du périscolaire. Les subventions suivantes seront versées à l'achèvement des travaux qui est prévu en 2025 :

- 100 000 € de la Région
- 300 000 € de la CAF

Pour rappel, une notification de subvention de 160 000€ avait d'ores et déjà été inscrite sur le budget 2024 au titre de la DETR pour ce même projet.

➤ **Le remboursement de l'emprunt du budget annexe « Parking »**

Par délibération en date du 31 mars 2017, le Conseil municipal a décidé d'accorder un prêt d'un montant de 496 500 € du budget principal au budget annexe « Parkings » à titre exceptionnel et sans intérêt, afin de pouvoir financer les travaux d'aménagement des parkings de la douane.

Le remboursement de cette avance a commencé à compter de l'exercice 2018, en huit annuités : 62 500 € la première année et 62 000 € les années suivantes. Une recette de 62 000 € sera donc inscrite en recettes d'investissement au compte 27. Il s'agit de la dernière annuité.

e) Structure de la dette

Pour rappel, le dernier emprunt souscrit en 2016, a permis de financer le complexe associatif et culturel du Damier. Tous les travaux réalisés et programmés depuis 2017 sont financés sur les fonds propres de la commune. Ainsi, la situation financière de la commune est saine.

Par ailleurs, en 2024, la commune a remboursé de manière anticipée la deuxième et dernière partie des emprunts souscrits auprès du SYANE. Il n'y a donc plus aucun emprunt en 2025 à rembourser à cet organisme.

Avant de procéder au remboursement des emprunts en 2025, le capital restant dû de la collectivité au 1^{er} janvier est de 2 137 758,75 €. Les annuités de remboursement de l'année correspondent à un montant de 299 294,80€

Le capital remboursé en 2025 est exclusivement issu d'emprunts souscrit à taux fixe.

L'état par prêteur au 1^{er} janvier 2025 est le suivant (il tient compte du remboursement du capital mais également des intérêts) :

Banque CREDIT AGRICOLE

Code de l'emprunt	Objet de l'emprunt	N° contrat	Montant du contrat	Dettes en Capital au 1er Janvier	Montant des échéances pour l'exercice
924886CA	Complexe associatif et culturel LE DAMIER	924886	1 500 000,00 €	1 020 000,00 €	72 967,50 €
Total Banque CREDIT AGRICOLE			1 500 000,00 €	1 020 000,00 €	72 967,50 €

Caisse CAISSE DES DEPOTS et Consignations

Code de l'emprunt	Objet de l'emprunt	N° contrat	Montant du contrat	Dettes en Capital au 1er Janvier	Montant des échéances pour l'exercice
0501	Acquisition Le Gabelou	1043954	82 464,00 €	40 946,05 €	3 715,97 €
Total Caisse CAISSE DES DEPOTS et Consignations			82 464,00 €	40 946,05 €	3 715,97 €

CAISSE EPARGNE DES ALPES DEPART. PRET

Code de l'emprunt	Objet de l'emprunt	N° contrat	Montant du contrat	Dettes en Capital au 1er Janvier	Montant des échéances pour l'exercice
08012	ABC- nv. bâtiment commun	AR010509	2 000 000,00 €	195 341,44 €	104 761,57 €
10012	Réhabilitation bâtiment 1902	A0110581	1 000 000,00 €	64 655,33 €	66 837,66 €
A011508500	Complexe associatif et culturel	A0115085000	1 500 000,00 €	816 815,93 €	38 386,92 €
Total CAISSE EPARGNE DES ALPES DEPART. PRET			4 500 000,00 €	1 076 812,70 €	259 986,15 €
Total Budget Principal			6 082 464,00 €	2 137 758,75 €	336 669,62 €

f) Niveaux d'épargne de la commune

Suivant les premières estimations émanant de l'élaboration de la première version du budget primitif 2025, les indicateurs financiers qui se dégagent sont les suivants :

➤ **L'épargne brute**

L'épargne brute résulte de la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement. Elle représente le socle de la richesse financière. Également appelée autofinancement brut, elle finance la section d'investissement et doit être supérieure ou égale au remboursement du capital de la dette.

Suivant les premières estimations, l'épargne brute serait de 835 641 € en 2025. Elle compense largement le remboursement du capital de la dette sur l'exercice 2025 (299 K d'emprunts bancaires)

➤ **L'épargne nette**

L'épargne nette correspond à l'épargne brute, déduction faite du remboursement du capital de la dette. C'est un indicateur essentiel qui correspond à l'autofinancement disponible pour le financement des investissements.

Suivant les premières estimations, l'épargne nette serait de 536 346 euros en 2025.

➤ **La capacité de désendettement**

La capacité de désendettement rapporte la dette à l'épargne brute. Ce ratio s'exprime en nombre d'années. Il met en avant le nombre d'années théoriques nécessaires pour rembourser la totalité de l'encours de dette avec l'épargne brute dégagée.

$2\,137\,758,75$ (encours de dette) / $835\,641$ (épargne brute) = 2,56 ans.

Cet indicateur est donc très loin des seuils d'alerte et de prudence de 10 à 12 ans pour les communes, ce qui confirme la très bonne santé financière de la commune.

➔ **Ces trois indicateurs financiers témoignent de la bonne santé financière de la commune, qui lui permet de réaliser des investissements conséquents tout en conservant un faible taux d'endettement.**

/

IV. BUDGETS ANNEXES

1. Budget Parkings

Le budget annexe parkings est excédentaire sur l'année 2024 de 292 658 €. Cet excédent sera reporté sur le budget 2025 en section d'investissement en vue de la réalisation d'éventuels nouveaux projets, notamment l'installation de structures de stationnement des vélos.

Il n'y a pas eu de dépenses d'investissement sur ce budget en 2025 mais seulement des dépenses de fonctionnement et notamment l'entretien paysager,

Le projet de construction d'ombrières associé à la pose de panneaux photovoltaïques ne peut pas être financé par ce budget annexe dont la finalité est de comptabiliser les recettes issues du stationnement sur les parkings. Ces dépenses seront donc inscrites sur le budget principal en 2025.

2. Budget Cimetière

Le budget cimetière est un budget annexe uniquement utilisé pour l'achat et la revente de caveaux.

En 2024, l'excédent dégagé par le budget annexe cimetière serait de 12 378 €. Cet excédent sera inscrit au budget 2025 en section d'investissement.

Concernant les activités liées aux caveaux, il n'y a pas de dépenses prévues en 2025 car il y a un stock suffisant de caveaux pour l'année. Il n'y aura donc que des recettes issues de la vente de caveaux même si pour autant l'estimation de ces recettes est délicate. Pour autant, la prévision inscrite correspondrait à la vente de 3 caveaux.

V- SYNTHÈSE DES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

Le budget 2025 traduira l'ensemble des contraintes subies par la commune de Veigy-Foncenex et des incertitudes auxquelles doivent faire face l'ensemble des collectivités au regard des annonces gouvernementales liées à l'état des finances publiques nationales.

La recherche systématique de l'intérêt général et la volonté de maintenir un service public de proximité et une offre de services de qualité et accessible à tous les Veygiciens continueront à guider l'action et les orientations et priorités municipales pour l'année à venir.

Des ajustements de la balance budgétaire seront vraisemblablement réalisés d'ici le vote définitif du budget.

Les taux de fiscalité des taxes foncières (bâties et non bâties) seront maintenus, conformément aux engagements de la municipalité.

L'épargne nette de 536 K€ euros qui se dégage de la prévision du budget 2024 de la commune témoigne de la bonne santé financière de la collectivité. Cela permet de réaliser des projets d'investissement conséquents tout en conservant un faible taux d'endettement.

Ainsi, pour 2025, les investissements prévus s'élèveraient ainsi à 4,6 millions d'euros. Les projets les plus importants financièrement correspondent à la construction d'ombrières munies de panneaux photovoltaïques au niveau des parkings de la douane, de divers aménagements de voirie (chemin de la Colombière, impasse Verdaine, place de la Fruitière...), les études relatives à la réhabilitation de la maison commune ainsi que la rénovation de l'église, une première phase des travaux d'extension de la crèche municipale, l'acquisition de divers terrains ou encore la dernière phase des travaux de construction d'une halle couverte.

L'année 2024 se clôturera vraisemblablement avec un excédent de l'ordre de 4,9 millions d'euros qui permettra de financer les investissements prévus mais le recours à un emprunt bancaire n'est pas écarté en 2025 afin de préserver l'épargne nette de la commune. Les taux d'intérêts sont en diminution constante depuis quelques mois, limitant ainsi les frais d'intérêts, inscrits dans les dépenses de fonctionnement, en cas de recours à un nouvel emprunt.

Concernant les budgets annexes, les résultats prévisionnels de 2024 indiquent qu'ils sont tous les deux excédentaires. Pour le budget annexe parkings, l'excédent servira à financer les éventuels projets d'investissement. Tandis que pour le budget annexe cimetière, il est pour l'instant reporté d'année en année en attendant l'achat de nouveaux caveaux.